



A.P.E.I. SUD 92

Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales du Sud des Hauts de Seine
Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Le Plessis Robinson, Sceaux

21 rue de Fontenay, 92340 BOURG LA REINE ☎ 01 41 87 06 44 📠 01 40 91 63 41 🌐 <http://www.apeisud92.org> ✉ sec.apeisud92@fr.oleane.com

Mot d'information du Président

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

La fin de l'année approche à grands pas et je souhaite vous tenir au courant d'une part de l'avancement de notre étude d'une opération de rapprochement avec l'ADAPEI 92 et d'autre part de la création d'un poste de Directeur Général.

1 - Etude de Rapprochement

Rappelons que cette étude est menée avec l'accord de votre Conseil d'Administration et conformément aux orientations prises lors de nos Assemblées Générales de 2016 et de 2017.

Lors de notre dernière Assemblée Générale Ordinaire nous vous avons informé que l'étude préalable au projet de rapprochement concernait non seulement l'APEI SUD 92 et l'ADAPEI des Hauts de Seine mais aussi l'association APEI Le Phare et l'association des Papillons Blancs des Rives de Seine.

L'étude se mène donc avec ces quatre associations avec un nom de projet (« Quatuor ») et leurs quatre présidents se rencontrent régulièrement dans le cadre d'un Bureau Inter Associatif pour faire le point sur l'avancement.

Depuis le mois de juin, deux autres associations ont exprimé leur souhait de rejoindre le projet. Il s'agit de l'APEI de Nanterre et de l'APEI Sèvres-Chaville-Ville d'Avray. Le Bureau Inter Associatif réfléchit à cette nouvelle situation et vous serez tenu informés de la suite qui sera donnée à ces demandes.

Mais la convergence de tous ces souhaits confirme les aspirations du mouvement parental pour une plus grande mutualisation de nos moyens, seule solution pour renforcer la professionnalisation nécessaire de nos capacités et de nos compétences dans notre dimension gestionnaire.

Parmi les travaux que doit mener le bureau inter associatif figure l'étude de modification des statuts qui doivent permettre à l'ADAPEI92 d'assurer la coexistence des différentes missions de nos associations après leur regroupement :

- La mission fédérale actuellement assurée par l'ADAPEI des Hauts de Seine, les membres étant des associations du département en tant que personnes morales,
- La mission d'organisme gestionnaire d'établissements, qui est actuellement celle de chacune de quatre associations concernées,
- La mission d'animation de la vie parentale, les membres de l'association étant les familles ou amis, en tant que personnes physiques, dimension qui n'existe pas actuellement à l'ADAPEI92.

Le rapprochement se ferait sous forme d'une fusion afin de simplifier l'exercice futur de la vie associative qui sera assurée par une section locale territoriale (« SUD 92 » pour ce qui nous concerne) agissant au sein de la nouvelle association.

Cette disposition permettrait :

- de fédérer les adhérents du mouvement parental UNAPEI dans le sud du 92 et y relayer les actions nationales du mouvement
- de les représenter à l'ADAPEI et s'impliquer dans la dimension gestionnaire des établissements et services
- d'assurer des actions et services bénévoles en direction de ses adhérents

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a adopté la résolution N° CA 614 autorisant la poursuite de l'étude de rapprochement et approuvant le principe de la signature d'une Lettre d'Intention destinée à ouvrir officiellement des négociations pour définir un projet de rapprochement avec l'ADAPEI92 et les autres associations intéressées par ce regroupement dans le contexte expliqué ci-dessus.

Le calendrier du projet de rapprochement est toujours calé sur une finalisation qui aurait lieu fin 2018/début 2019. Le Bureau Inter Associatif vérifie si ce calendrier peut être accéléré et, le cas échéant, vous en serez informés en temps utile.

2 - Création d'un poste de Directeur Général

Rappelons que notre AGE du 19 avril 2017 a été informée de ce projet de création d'un poste de Directeur Général et a approuvé le projet de modification des statuts permettant au Président, après consultation et avis favorable du Bureau, de déléguer une partie de ses pouvoirs à toute personne de son choix. Les représentants du personnel ont été consultés (CHSCT le 20 avril 2017 et le CE le 21 Avril 2017) sur le projet de création d'un poste de Directeur Général et ont donné un avis favorable.

En effet le mode de fonctionnement qui a été le nôtre depuis de nombreuses années ne permettait plus à l'Association d'être en phase avec les évolutions récentes du management, des organisations du travail, de la politique sociale et des politiques d'amélioration continue de la qualité.

Cette modification d'organisation a été mise en place au 1^{er} juin dernier et le Directeur Général, Monsieur Jean Marie Faucher, est employé à temps partiel pour cette fonction. Il est par ailleurs Directeur Général de l'ADAPEI92 qui a aménagé son temps de travail à cet effet. Simultanément le directeur des opérations comptables et financières (DOCF) Monsieur David Delrieu, a été nommé directeur territorial (DT) de l'APEI Sud 92 ; il assiste le Directeur Général sur l'ensemble de ses tâches et responsabilités au sein de notre association.

Le Directeur Général rend compte régulièrement au bureau de l'APEISUD92 des résultats de sa mission dans notre Association.

Voilà, chers adhérents, les informations qu'il me paraissait important de vous communiquer. Je continuerai de vous tenir au courant de l'avancement de notre projet de rapprochement.

Et en attendant, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.



Le Président
Alain Baudry